

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 19 DECEMBRE 2019

### DELIBERATION N°2019.00565

CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE CHATEAUNEUF - MODIFICATION DES DISPOSITIONS DE REPERCUSSION AUX USAGERS DES CHARGES D'ACHAT D'EAU - AVENANT N°2

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 12 décembre 2019

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 71 Nombre de pouvoirs : 18 Nombre de voix : 89

### Membres titulaires présents :

Gilles ARTIGUES. M. Eric BARGAIN. M. Jean-François BARNIER. M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Viviane COGNASSE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Charles DALLARA, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Marc FAURE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, ROSIER, Jean-Louis ROUSSET. M. Jean-Marc Marc SARDAT. M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE. M. Gilbert SOULIER. M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT. M. Gilles THIZY. M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, Mme Anne-Françoise VIALLON, M. Enzo VIVIANI

#### Pouvoirs :

Mme Nicele AUBOURDY denne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
Mrne Marieu Christine CHURE ARD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
Mrne Emmanuelle CHAROLLAI 5-CHEYTION donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
Le 23 décembre 2019

VIA DOTELEC - iXBus

99 DE-042-244200770-20191219-020190098910

DATE D'AFFICHAGE :23 décembre 2019

M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE donne pouvoir à M. André FRIEDENBERG,
M. Christian FAYOLLE donne pouvoir à M. Marc ROSIER,
Mme Nicole FOREST donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Yves PARTRAT

# Membres titulaires absents excusés :

M. Henri BOUTHEON, M. Paul CELLE, M. Marc CHAVANNE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Pascal MAJONCHI, Mme MARRON, M. Pascale M. Yves MORAND, OUCHAOUA, RIVIERE, Djida Christiane Mme Monique Mme Mme ROVERA, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Alain VERCHERAND

# Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE



# **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 19 DECEMBRE 2019**

CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE CHATEAUNEUF - MODIFICATION DES DISPOSITIONS DE REPERCUSSION AUX USAGERS DES CHARGES D'ACHAT D'EAU - AVENANT N°2

La commune de Châteauneuf a attribué à la société CHOLTON service réseaux un contrat de délégation de service public de l'eau potable. Ce contrat a pris effet le 1<sup>er</sup> septembre 2012 pour une durée de 12 ans.

Par délibération du 28 juin 2018, le Conseil Métropolitain a adopté un avenant n°1 valant révision quinquennale de ce contrat, confiant au délégataire les charges d'achat d'eau au Service de production et de transport d'eau potable de la Moyenne Vallée du Gier et révisant la part perçue par l'exploitant.

Les modalités de répercussion des charges d'achat d'eau aux usagers inscrites à l'article 5 de l'avenant n°1, se révèlent déséquilibrées en faveur du Délégataire. De nouvelles dispositions doivent donc être définies pour rétablir un équilibre entre charges et recettes réelles. A cette fin, un nouvel avenant doit être établi pour acter ces dispositions.

Cet avenant n°2 est sans impact sur le chiffre d'affaire de la délégation et n'a donc pas été soumis à l'avis préalable de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP).

# Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- approuve la passation d'un avenant n°2 au contrat de délégation du service public d'eau potable de la commune de Châteauneuf,
- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n° 2 au contrat de délégation du service public d'eau potable de la commune de Châteauneuf.</u>

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU